

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« LE MIMOSA D'OR »

Article 1 : organisateur

L'Office de Tourisme de Saint Trojan-les-Bains organise un concours qui portera sur les photographies prises au cours de la fête du mimosa 2010 :

samedi 20 et dimanche 21 février 2010.

Article 2 : thèmes

Les participants pourront concourir parmi quatre thèmes :

- Mise en valeur du mimosa
- La plus belle photo de char
- L'ambiance de fête
- Portrait de carnavalier

Article 3 : participants

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans droit d'inscription. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Article 4 : photos

Les photos devront être transmises sous forme numérique uniquement. Les clichés noir et blanc, sépia ou monochrome sont acceptés au même titre que les clichés couleur. Les photographies, conformes à la prise de vue originale, sans ajouts ou retraites, sont limitées, par participant, à trois par thème. Les seuls réglages autorisés sont la luminosité, le contraste, la saturation et le recadrage.

Article 5 : transmission des photos

Pour participer, le candidat devra, **avant le dimanche 7 mars 2010, minuit** :

envoyer ses **photos numériques** par courrier électronique à l'adresse suivante :

mimosador@lafetedumimosa.com

Le candidat fournira dans son message les renseignements suivants :

- Le thème sur lequel il souhaite concourir avec les photos jointes
- Nom Prénom
- Adresse électronique
- Adresse postale
- Coordonnées téléphoniques

Le nombre de photos proposées par un même participant est limité à 3 par thème. Un candidat souhaitant concourir dans plusieurs catégories enverra des courriers électroniques distincts (avec les pièces jointes correspondantes) en répétant à chaque fois ses coordonnées complètes.

Article 6 : le jury

Un jury, présidé par Monsieur le Maire de Saint Trojan-les-Bains, composé d'acteurs de la fête et de photographes professionnels se réunira pour sélectionner les meilleurs clichés reçus par thème. Il récompensera les réalisations les plus spontanées et vivantes, tout en appréciant leur originalité et leur qualité esthétique, dans le respect de chaque thème.

Le jury est habilité à réaffecter des clichés à un thème qui lui paraît mieux correspondre au sujet photographié.

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Article 7 : les récompenses

Le premier prix sera attribué à l'auteur de la photographie qui, toutes catégories confondues, aura obtenu la meilleure appréciation du jury.

Le vainqueur recevra l'œuvre originale réalisée par Jean-Michel PETIT(*), artiste oléronais : **le Mimosa d'Or**.

Des « **Mimosas** » seront aussi attribués aux gagnants dans chacune des 4 catégories : il s'agira de trophées réalisés suivant la même inspiration, par le même artiste.

Un photographe ne pourra pas remporter plus d' 1 Mimosa (Or compris) la même année.

Les photographes seront contactés dans les jours suivants la délibération du jury pour les inviter à la remise des prix.

La **remise des prix aura lieu le samedi 3 avril 2010 dans la salle polyvalente**. Elle sera précédée de la projection du film « la fête du mimosa 2010 » réalisé par Oléron Vidéo.

Article 8 : autorisations

Chaque participant déclare être l'auteur des photos transmises. Il accepte qu'en les transmettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celles-ci. Chaque participant donne le droit à l'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-Bains d'utiliser son nom et les photos transmises sur les sites Internet du village (dont www.lafetedumimosa.com) et sur tout autre document. La participation au concours implique l'autorisation du participant de publier les photos, même non récompensées, sans aucune restriction.

Article 9 : responsabilités

Le participant doit avoir obtenu l'accord des personnes identifiables, photographiées isolément. L'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-bains dégage toute responsabilité en cas de contestation liée au droit à l'image.

L'Office du Tourisme de Saint Trojan-les-bains décline toute responsabilité en cas de problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'Office du Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de contacter les gagnants.

** Nous avons fait confiance à Jean-Michel PETIT, artisan créateur pour réaliser les trophées du concours de photos 2010. Son atelier est installé sur le port du Château d'Oléron sous l'enseigne « Aux Arts ! etc... ». Son site Internet vous permettra de découvrir ses diverses créations : www.aux-arts-etc.fr*

